

Remboursement de la Sécurité Sociale en métropole sauf régime d'Alsace-Moselle Consultations médecin généraliste ou spécialiste

	Base du remboursement	Taux du remboursement (hors Affections de Longue Durée)	Montant remboursé (hors Affections de Longue Durée)	
			Si le patient est soumis à la participation forfaitaire de 1 €	Si le patient est exonéré de la participation forfaitaire de 1 € (1)
Si le patient a plus de 16 ans				
Si le patient a plus de 16 ans et se rend chez son médecin traitant (médecin déclaré auprès de la Sécurité Sociale)				
Généraliste (conventionné ou conventionné à honoraires libres)	23,00 €	70 %	15,10 €	16,10 €
Spécialiste (conventionné)	25,00 €	70 %	16,50 €	17,50 €
Spécialiste (conventionné à honoraires libres)	23,00 €	70 %	15,10 €	16,10 €
Psychiatre, neuropsychiatre, neurologue (conventionné)	39,70 €	70 %	26,79 €	27,79 €
Psychiatre, neuropsychiatre, neurologue (conventionné à honoraires libres)	37,00 €	70 %	24,90 €	25,90 €
Si le patient a plus de 16 ans et va chez un autre médecin à la demande de son médecin traitant (dans le cadre du parcours de soins) (2)				
Cas d'un suivi régulier				
Généraliste (conventionné ou conventionné à honoraires libres avec option de coordir	26,00 €	70%	17,20 €	18,20 €
Généraliste (conventionné à honoraires libres)	23,00 €	70%	15,10 €	16,10 €
Spécialiste (conventionné ou conventionné à honoraires libres avec option de coordina	28,00 €	70%	18,60 €	19,60 €
Spécialiste (conventionné à honoraires libres)	23,00 €	70%	15,10 €	16,10 €
Psychiatre, neuropsychiatre, neurologue (conventionné ou conventionné à honoraires libres avec option de coordination)	43,70 €	70%	29,59 €	30,59 €
Psychiatre, neuropsychiatre, neurologue (conventionné à honoraires libres)	37,00 €	70%	24,90 €	25,90 €
Cardiologue (conventionné ou conventionné à honoraires libres avec option de coordi	49,00 €	70%	33,30 €	34,30 €
Cardiologue (conventionné à honoraires libres)	45,73 €	70%	31,01 €	32,01 €
Cas d'un avis ponctuel				
Spécialiste (conventionné ou 2)	46,00 €	70%	31,20 €	32,20 €
Psychiatre, neuropsychiatre, neurologue (conventionné ou 2)	47,50 €	70%	39,25 €	40,25 €
Si le patient a plus de 16 ans et va chez un médecin en dehors du cadre du parcours de soins				
Généraliste (conventionné ou 2)	23,00 €	30%	5,90 €	6,90 €
Spécialiste (conventionné)	25,00 €	30%	6,50 €	7,50 €
Spécialiste (conventionné à honoraires libres)	23,00 €	30%	5,90 €	6,90 €
Psychiatre, neuropsychiatre, neurologue (conventionné ou conventionné à honoraires libres avec option de coordination)	39,70 €	30%	15,71 €	16,71 €
Psychiatre, neuropsychiatre, neurologue (conventionné à honoraires libres)	37,00 €	30%	14,90 €	15,90 €
Cardiologue (conventionné ou 2)	47,73 €	30%	21,01 €	22,01 €
Si le patient a plus de 16 ans et va chez un médecin en accès direct autorisé (3)				
Gynécologue Ophtalmologue (conventionné ou conventionné à honoraires libres avec option de coordination)	28,00 €	70%	18,60 €	19,60 €
Gynécologue Ophtalmologue (conventionné à honoraires libres)	23,00 €	70%	15,10 €	16,10 €
Psychiatre, neuropsychiatre (patient entre 16 et 25 ans) (conventionné ou conventionné à honoraires libres avec option de coordination)	43,70 €	70%	29,59 €	30,59 €
Psychiatre, neuropsychiatre (patient entre 16 et 25 ans) (conventionné à honoraires libres)	37,00 €	70%	24,90 €	25,90 €
Si le patient a plus de 16 ans et va chez un médecin hors de l'accès direct autorisé				
Gynécologue Ophtalmologue Consultation en dehors du suivi régulier (conventionné)	25,00 €	70%	16,50 €	17,50 €
Gynécologue Ophtalmologue Consultation en dehors du suivi régulier (conventionné à honoraires libres)	23,00 €	70%	15,10 €	16,10 €
Psychiatre, neuropsychiatre (consultation patient de 26 ans et plus) (conventionné)	39,70 €	70%	26,79 €	27,79 €
Psychiatre, neuropsychiatre (consultation patient de 26 ans et plus) (conventionné à honoraires libres)	37,00 €	70%	24,90 €	25,90 €
Si le patient a moins de 16 ans				
Si le patient a moins de 16 ans et va chez un médecin généraliste (conventionné ou conventionné à honoraires libres) (4)				
Moins de 2 ans	28,00 €	70%	19,60 €	
Entre 2 et 6 ans	26,00 €	70%	18,20 €	
Plus de 6 ans	23,00 €	70%	16,10 €	
Si le patient a moins de 16 ans et va chez un pédiatre				
Conventionné				
Moins de 2 ans	31,00 €	26 € à 70 % et 5 € à 100 % (5)	23,20 €	
Entre 2 et 6 ans	28,00 €	70%	21,70 €	
Plus de 6 ans	23,00 €	70%	19,60 €	
Conventionné à honoraires libres				
Moins de 2 ans	31,00 €	26 € à 70 % et 5 € à 100 % (5)	21,10 €	
Entre 2 et 6 ans	28,00 €	70%	16,10 €	
Plus de 6 ans	23,00 €	70%	16,10 €	
Si le patient a moins de 16 ans et va chez un spécialiste				
Spécialiste (conventionné)	28,00 €	70%	19,60 €	
Spécialiste (conventionné à honoraires libres)	23,00 €	70%	16,10 €	
Psychiatre, neuropsychiatre, neurologue (conventionné)	43,70 €	70%	30,59 €	
Psychiatre, neuropsychiatre, neurologue (conventionné à honoraires libres)	37,00 €	70%	25,90 €	
Cardiologue (conventionné)	49,00 €	70%	34,30 €	
Cardiologue (conventionné à honoraires libres)	45,73 €	70%	32,01 €	
S'il s'agit d'une consultation à domicile du généraliste (6)				
Consultation à domicile du généraliste	33,00 €	70%	22,30 €	
Si le patient a rendez-vous chez (ou avec) un auxiliaire médical				
Si le patient va chez un kinésithérapeute				
Kinésithérapeute	Sur la base des tarifs conventionnés	60%	60% de la base des tarifs conventionnés	
Si le patient va chez un(e) infirmier(ère) (7)				
Acte médico-infirmier (AMI)	3,15 €	60%	1,89 €	
Acte de soins infirmier (AIS)	2,65 €	60%	1,59 €	
Démarche de soins infirmiers (DI)	10,00 €	60%	6,00 €	

Remboursement de la Sécurité Sociale en métropole sauf régime d'Alsace-Moselle
Consultations médecin généraliste ou spécialiste

Notes

-
- (1) Pour les personnes non soumises à l'ALD, les montants remboursés indiqués tiennent compte de la participation forfaitaire de 1 € retenue sur chaque consultation ou acte réalisé par un médecin, sauf pour :
- les enfants et les jeunes de moins de 18 ans ;
 - les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire ou de l'aide médicale de l'Etat (AME) ;
 - les femmes enceintes à partir du sixième mois de grossesse jusqu'à douze jours après l'accouchement ;
- dans la limite de 4 € par jour, par personne et par professionnel de santé, et de 50 € par an, par personne et par professionnel de santé.
-
- (2) Un médecin correspondant est un médecin vers lequel le médecin traitant oriente son patient ; il s'agit du parcours de soins coordonnés. Il peut s'agir d'une orientation pour une longue durée (pour suivi régulier) ou uniquement pour une consultation (pour avis ponctuel).
-
- (3) Peuvent être consultés en accès direct autorisé :
- un gynécologue, pour les soins suivants : les examens cliniques gynécologiques périodiques, y compris les actes de dépistage, la prescription et le suivi d'une contraception, le suivi d'une grossesse, l'IVG médicamenteuse ;
 - un ophtalmologue, pour les soins suivants : la prescription et le renouvellement de lunettes, les actes de dépistage et de suivi du glaucome ;
 - un psychiatre ou un neuropsychiatre, si vous avez entre 16 et 25 ans ;
- Si vous allez voir ces spécialistes sans passer par votre médecin traitant pour des soins autres que ceux énoncés, vous êtes hors de l'accès direct autorisé.
-
- (4) Il n'y a pas de médecin traitant pour les enfants de moins de 16 ans donc pas de parcours de soins.
-
- (5) Pour la consultation concernant un enfant de moins de 2 ans, une partie du tarif de la consultation est prise en charge à 100 %. Elle correspond au forfait pédiatrique enfant (FPE) qui est d'un montant de 5 €.
-
- (6) La majoration de déplacement, dont le montant est fixé à 10 €, ne peut pas se cumuler avec la majoration de nuit, de dimanche et la majoration d'urgence. Cette majoration est effective du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi entre 8h et 12h. Si le médecin estime que le patient aurait pu se déplacer, alors le tarif sur lequel l'assurance maladie applique le taux de remboursement devient 23 € et non plus 33 €. Par ailleurs, au coût du déplacement s'ajoutent, selon les circonstances, les majorations suivantes :
- de nuit de 20 heures à minuit et de 6 heures à 8 heures (MDN) : 38,50 € ;
 - de nuit de minuit à 6 heures (MDI) : 43,50 € ;
 - de dimanche (s'applique dès le samedi midi) et de jour férié (MDD) : 22,60 €.
- Ces ajouts portent ainsi la visite à, respectivement, 61,50 €, 66,50 € et 45,60 €.
-
- (7) IFD (indemnité forfaitaire de déplacement) : 2,50 €
IK (indemnité kilométrique) Plaine : 0,35 €
IK (indemnité kilométrique) Montagne : 0,50 €
IK (indemnité kilométrique) Pied-Ski : 3,40 € (3,66 € dans les DOM)
Majoration de nuit :
- 20h-23h et 5h-8h : 9,15 €
- 23h-5h : 18,30 €
Majoration de dimanche : 8,00 €
MAU (Majoration pour acte unique) : 1,35 €
MCI (Majoration pour coordination infirmière) : 5,00 €
MAU et MCI et le supplément pour vaccination antigrippale ne se cumulent pas.